

La Criirad dénonce la contamination radioactive des étangs de Saclay par le CEA

Cette commission indépendante réclame l'ouverture d'une enquête

LA COMMISSION de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (Criirad) vient de réclamer le lancement d'une enquête sur la pollution radioactive des eaux des nappes phréatiques qui se trouvent sous les étangs du plateau de Saclay (Essonne), non loin du centre du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Selon la Criirad, le centre de Saclay « rejette ses effluents liquides radioactifs et chimiques dans des étangs », l'étang Neuf et l'étang Vieux qui bordent l'autoroute.

Les chercheurs de la Commission s'appuyant sur un dossier du CEA affirment que les sédiments sont pollués par des transuraniens (plutonium 238, 239, 240, américium 241) et par divers autres produits radioactifs (carbone 14, tritium, strontium 90, cobalt 60, césium 137). L'étang Vieux serait « le plus atteint ». A la sortie de la tuyauterie qui canalise les effluents, la Criirad relève un taux de radioactivité par le plutonium plus de 500 fois supérieur (196 becquerels par kilos) au niveau produit par les retombées des essais nucléaires dans l'atmosphère.

Sous le plateau de Saclay, à la périphérie du centre, la nappe des sables de Fontainebleau serait contaminée par du tritium – un isotope lourd de l'hydrogène – et par du carbone 14. Selon la Criirad, des taux de 50 à 270 becquerels par litre auraient été relevés. Pour toutes ces raisons, la Criirad publie son communiqué alors qu'une enquête publique, lancée le 22 octobre, concernant une extension du Labo-

ratoire d'études des combustibles irradiés (LECI) du CEA, est sur le point d'être close.

Pour le Commissariat à l'énergie atomique, « il n'y a rien de particulier, ni fuite ni impact sanitaire. Les chiffres avancés par la Criirad sont connus. Ils avaient déjà été relevés lors de précédentes campagnes de mesures dans les sédiments des étangs. » En 1996, le député de Haute-Savoie Claude Birraux (UDF)

Les chiffres de l'OPRI

Le dernier rapport de l'Office de protection des rayonnements ionisants (OPRI) précise que, de 1987 à 1996, les rejets annuels du Centre de Saclay sont restés autour de 0,1 à 0,2 gigabecquerels (milliard de becquerels) pour l'ensemble des émetteurs alpha (plutonium compris), en deçà du seuil autorisé de 0,8 gigabecquerels par an. Pour l'ensemble des radioéléments, hors tritium, ces valeurs sont passées de 6 à 1,3 gigabecquerels, pour 40 gigabecquerels autorisés. Enfin, pour le tritium, les rejets sont passés de 1,3 à 0,86 térabecquerels (mille milliards de becquerels), pour une autorisation de 8 térabecquerels. Selon l'OPRI, l'extension demandée du Laboratoire d'études des combustibles irradiés ne doit pas entraîner de hausse de ces rejets. Pour Jean-Claude Zerbib (ex-CEA), auteur d'un rapport sur le sujet, l'impact des contaminations serait de 2 à 3 % de l'exposition naturelle pour un individu qui se livrerait à la pêche, interdite sur l'étang Vieux.

Il avait déjà attiré l'attention, dans son sixième rapport sur le contrôle de la sûreté et la sécurité des installations nucléaires, sur la pollution de la nappe phréatique du plateau de Saclay par le tritium (*Le Monde* du 8 mars 1996). S'appuyant sur des mesures réalisées par l'Office de protection des rayonnements ionisants (OPRI), le parlementaire précisait que les activités relevées par les forages avaient culminé en 1991 à 5080 becquerels par litre. Dans d'autres rapports plus anciens, dont certains remontent aux années 70, il était déjà fait état de ces niveaux de pollution et, depuis plus de dix ans, le SCPRI, devenu depuis l'OPRI, disposait de mesures faisant apparaître les radioéléments cités par la Criirad.

Ces rejets dans les étangs qui n'ont pas cessé proviennent des laboratoires de biologie et de pharmacologie en ce qui concerne le tritium, mais aussi des trois réacteurs de recherche et de laboratoires, comme le LECI, pour les autres éléments incriminés et le plutonium.

Jean-François Augereau